



# CERCLE NAUTIQUE CHALON SUR SAONE

[www.cnchalon.fr](http://www.cnchalon.fr)

RESERVE AU CNC

Rue d'Amsterdam – 71100 Chalon sur Saône

☎ 03.85.41.58.95

N° d'IUF

--	--	--	--	--	--	--	--

Carte délivrée

FICHE INSCRIPTION

NFS / NFBÉ

2024/2025

[secretariat.club@cnchalon.fr](mailto:secretariat.club@cnchalon.fr)

[chalonnatation@cnchalon.fr](mailto:chalonnatation@cnchalon.fr)

Nom de l'adhérent : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : F / M      Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_      Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_      Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_      Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_ (en lettres majuscules)

La Licence	Conditions du Déroulement de la Saison
En adhérant au Cercle Nautique Chalonnais, vous souscrivez une licence type « loisir » auprès de la Fédération Française de Natation.	Le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est signataire d'une Convention d'utilisation de l'Espace Nautique avec la Communauté d'Agglomération Grand Chalon. Ses membres sont tenus de respecter le règlement affiché de l'Espace Nautique. Les activités des membres s'exercent dans le cadre des périodes et créneaux horaires définis à la Convention. Ces horaires correspondent aux horaires d'activités définis par le Cercle Nautique Chalonnais. La période d'ouverture des activités des groupes loisirs et apprentissage du CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est approximativement du 15 septembre au 31 mai, date d'ouverture de l'Espace Nautique aux horaires d'été. Aux périodes de vacances scolaires, les horaires de cours sont modifiés pour s'adapter à cette période traditionnellement de moindre demande. Les cours sont annulés pour les raisons suivantes :
<p>L'Assurance</p> <p>La licence intègre de façon automatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une assurance responsabilité civile</li> <li>• Une assurance dommages corporels, « garantie de base », à laquelle vous pouvez renoncer à votre demande expresse.</li> </ul> <p>Ces garanties sont l'objet d'un contrat entre l'assureur MAIIF et la Fédération Française de Natation.</p> <p>Concernant la garantie dommages corporels, si vous souhaitez souscrire un contrat vous apportant des garanties complémentaires, et une meilleure prise en charge, la Fédération Française de Natation sera à même de vous faire des propositions d'options complémentaires.</p> <p>Les conditions de ces garanties sont consultables sur <a href="http://www.ffnatation.fr/diriger-club">www.ffnatation.fr/diriger-club</a>.</p> <p><i>Information réalisée dans le cadre des obligations des associations en matière d'information et de conseils aux adhérents.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jours fériés tels que fixés par le CN Chalon</li> <li>• Fermetures de l'Espace Nautique</li> <li>• Organisation de compétitions</li> </ul>
Droit d'Image	Bassins et Espace Bien Être
Je soussigné, (suivant l'identité de l'adhérent, ou son représentant légal déclaré au recto du présent formulaire) ne m'oppose pas formellement à ce que le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS utilise sans droits les images sur lesquelles, moi ou mon enfant apparaîtrait, aux fins de promouvoir les activités, ou la notoriété de l'association dans les publications papier ou informatiques qu'il est appelé à émettre.	Les installations de l'Espace Nautique du Grand Chalon ne sont pas accessibles aux adhérents avant ou après l'activité pour laquelle ils ont accédé aux bassins.
	Désistement
	L'adhésion est conclue pour la saison 2024/2025 et ne fait l'objet d'aucun remboursement individuel.
Chalon sur Saône, le ..... / ..... / .....	
Signature	
La signature vaut acceptation du règlement intérieur du club consultable sur <a href="http://www.cnchalon.fr">www.cnchalon.fr</a>	



## CRENEAUX NAGEZ FORME SANTE / NAGEZ FORME BIEN ETRE

*Cocher le ou les créneaux choisis*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
HORAIRE	N° 1 <input type="checkbox"/> 09h00/10h00			N° 2 <input type="checkbox"/> 09h00/10h00		

**Important :**

Si des conditions particulières d'accès nous étaient imposées par l'Espace Nautique ayant pour conséquence de restreindre le nombre des adhérents accédant aux activités, ou si les créneaux s'avéraient complets, c'est l'ordre de remise des inscriptions complètes qui sera retenu comme critère de priorité.

**Vous vous inscrivez en activité**

Nagez Forme Santé	Nagez Forme Bien être
Vous êtes titulaire d'une ordonnance vous prescrivant une activité sportive adaptée dans le cadre d'un traitement thérapeutique	Vous êtes souhайте une activité afin de restaurer votre capital santé et retrouver à terme une activité physique régulière en club.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Dans le cadre du dispositif « PASS, Sport et Santé sur prescription médicale » géré par le CROS et le Réseau Sport Santé <a href="http://www.espass-bfc.fr">www.espass-bfc.fr</a>, une participation financière peut être obtenue.</i>	

**TARIFS**

	<b>2 Séances semaine</b>
<b>1 adulte</b>	238 €

**RESERVE AU CLUB**

<b>MEDICAL</b>			
<b>INSCRIPTION 2024/2025</b>	<b>QS-SPORT</b> <input type="checkbox"/> <b>CERTIFICAT MEDICAL</b> <input type="checkbox"/>	<b>COPIE PASS SANITAIRE</b> <input type="checkbox"/> <b>DATE CERTIFICAT :</b> _____	

Saison 2024 / 2025	Payé 1	Payé 2	Payé 3	Payé 4	Payé 5	Dû
Adhésion						
Chèques						
Carte bancaire						
Espèces						
Coupons Sport						
Chèques Vacances						
Comité Entreprise						
ARS ou autres						

Il est **impératif** de retourner le dossier complet le plus rapidement possible, sinon le sociétaire ne sera pas licencié et ne pourra participer pas aux séances. De plus, l'accès à l'Espace Nautique lui sera refusé.

Attention : Le port du bonnet de bain est obligatoire pendant les séances

**BADGER AUX PORTILLONS D'ENTREE A CHAQUE SEANCE EST OBLIGATOIRE !**

Les indications qui seront portées sur ce document feront éventuellement l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la Loi n° 78.17 du 06 janvier 1978 relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés", toute personne peut exercer le droit d'accès et de rectification prévu par celle-ci.

